http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial de Florence Bourton

«J'aimerais dire aux décideurs de faire attention à nous, les enfants, que vous veilliez sur nous, que vous veilliez sur notre santé à tous… (1)



Confinement, distanciation sociale, gestes barrières… Le coronavirus a débarqué dans nos vies comme un tsunami, emmenant avec lui son flot de vocabulaire anxiogène. Nous nous sommes retrouvés bombardés d'informations, de règles sanitaires, d'experts, vidéos et schémas, nous expliquant ce que l'on pouvait faire ou pas. Cette vague de stress n'a pas épargné les plus jeunes, quoi qu'en disent les médias et autres « Lettre ouverte aux jeunes imbéciles (…) » (2).

Avec le déconfinement progressif, les politiques, professionnels et parents se sont arraché les cheveux : faut-il reprendre le chemin de l'école ? Combien de jours ? Permettre aux enfants de se rendre à leur camp scout ? À l'entraînement de foot ? De participer à des stages ? Peut-on aller à l'anniversaire de la petite voisine ?

Et au-delà des questions pratiques, des consignes de sécurité, des stocks de gel et de masques, quel impact aura le covid sur le développement des enfants et adolescents ?

Dans ce contexte de pandémie mondiale, très peu d'enfants ont eu l'occasion de faire des activités physiques. Les troubles anxieux auraient doublé chez les garçons et triplé chez les filles ; les cas de dépression chez les jeunes ont significativement augmenté. Les lignes d'assistance pour les jeunes auraient compté jusqu'à 70% d'appels en plus (3)…

« Vu que j'peux pas sortir, ma mère est toujours sur moi en mode "si tu veux sortir, tu dois mettre un masque, tu parles pas aux gens" et tout, c'est assez stressant tout ça mais… ouais quand même c'est vachement stressant. » (4)

Les chiffres à propos des malades infectés par le virus indiquent que les enfants sont moins susceptibles d'être touchés, et qu'ils ne développent pas ou peu de symptômes. Cependant, l'impact négatif que pourrait avoir la crise liée au covid sur leur bien-être sur le long terme est, quant à lui, très sérieux. Si l'on veut limiter les dégâts, il importe que les besoins des jeunes soient pris en compte dans chaque phase du déconfinement, afin d'assurer un équilibre entre les risques liés au virus et les besoins, les droits et la santé globale des enfants. Ceci implique également de donner les moyens aux professionnels de terrain d'aborder ces questions sereinement, de se montrer rassurants et de permettre aux plus jeunes de s'épanouir, malgré le contexte difficile.

C'est pour poursuivre ces objectifs que la task force pédiatrique covid-19 et ses partenaires lanceront cet été la campagne JOY, qui se veut positive et centrée sur les droits et besoins de tous les enfants et jeunes en Belgique. Affaire à suivre !

Florence Bourton

---

(1) Témoignage audio de Sindani, 10 ans, pour le projet «Parlons Jeunes, Parlons (dé)confinement». Tous les témoignages du projet sont disponibles ICI
(2) «Lettre ouverte aux jeunes imbéciles qui prennent le coronavirus pour un problème de vieux cons», publiée le 11 juillet 2020 sur lalibre.be
(3) Ces chiffres proviennent de la fiche de présentation du projet JOY, dont la campagne de lancement débutera pour la rentrée 2020.
(4) Témoignage audio de Wahib, 18 ans, pour le projet «Parlons Jeunes, Parlons (dé)confinement».

Le sommaire du numéro 395

ARTICLES

1

Éditorial : «J'aimerais dire aux décideurs de faire at- tention à nous, les enfants, que vous veilliez sur nous, que vous veilliez sur notre santé à tous et qu'on puisse s'occuper» – Florence Bourton

3

La lutte contre les violences sexuelles pendant les conflits concerne également la Belgique – Melanie Zonderman et Bo Fagardo

5

Sexualité, violences sexuelles et jeunes en exil. Quels outils et quelles pistes pour l'avenir ? – Bo Fagardo et Melanie Zonderman

20

Féminisme et antiracisme : perspectives pour la lutte contre les MGF en Belgique – Le GAMS Belgique

22

Quels droits pour la victime d'un fait qualifié infrac- tion commis par un mineur d'âge en Communauté française de Belgique ? Analyse de la décision Waresiak c. Pologne du 2 avril 2020 – Anne-Sophie Calande

JEUNES À DROIT

30

L'éducation aux médias. Une nécessité dans le par- cours scolaire selon 95,14% des jeunes ! – Le Forum des Jeunes

JURISPRUDENCE

35

CEDH – Décision Irena Waresiak et Eugeniusz Waresiak c. Pologne - Requête n° 58558/13 – 2 avril 2020 – Droit à la vie (art. 2) – Auteur mineur – Droits procéduraux des proches de la victime - Lien avec la finalité principale de la loi de 1982, laquelle tendait principalement à la protection de l'intérêt du mineur délinquant - Les requérants ont été associés à la pro- cédure dans la mesure nécessaire à la protection de leurs intérêts – Requête irrecevable.

38

CEDH – Affaire Detry et autres c. Belgique - Re- quête n° 26565/16 et 6 autres requêtes – 4 juin 2020 Interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3) – Droit à un recours effectif (art. 13) – Grève des agents pénitentiaires – Mauvaises conditions de détention - Détresse qui a excédé le niveau inévitable de souffrance inhérent à la mesure privative de liberté – Violation.

39

CEDH – Grande chambre, arrêt M.N. et autres c. Belgique – Requête n° 3599/18 – 5 mai 2020 Interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants (art. 3) - Droit à un recours effectif (art. 13) – Droit à un procès équitable (art. 6) – Visa humanitaire – Famille syrienne – Ambassade belge à Beyrouth – Personnes relevant de la juridiction des États contractants – Le simple fait pour un requérant d'initier une procédure dans un État partie avec lequel il n'a aucun lien de rattachement ne peut suffire à établir la juridiction de cet État à son égard - L'entrée sur le territoire belge qui aurait résulté de l'octroi des visas ne met pas en jeu un droit de caractère civil – Irrecevabilité.

44

CEDH (3ème section, 10 mars 2020) – Dyagilev c. Russie (req. n° 49972/16) – Objection de conscience – Demande de service civil de remplacement – Preuve de caractère sérieux des convictions pacifistes – Commission de recrutement – Indépendance.

45

Cass. (2ème ch.), 29 octobre 2019 Voyeurisme – Diffusion de l'enregistrement visuel d'une personne dénudée ou qui se livre à une activité sexuelle explicite, sans accord ou à son insu – Éléments constitutifs – Identifiabilité non requise

---

ICI ET AILLEURS

Danger …

Thomas Renard Chercheur à l'Institut Egmont, expert reconnu en terrorisme et radicalisation, est intervenu lors de la Conférence de presse organisée par Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant, sur la question du rapatriement des enfants et des combattants belges en Syrie en affirmant que c'est non seulement possible (contrairement à ce que se plaît à affirmer le Gouvernement), mais que ces enfants sont avant tout des victimes.

…pour leur santé…

Leur non-rapatriement fait peser un risque humanitaire considérable; leur santé et état psychologique se dégradent inexorablement.

Par ailleurs, nous sommes potentiellement en train de créer un risque sécuritaire à plus long terme, si on les laisse grandir dans des enclaves djihadistes. Si ces enfants étaient rapatriés, on pourrait veiller à leur resocialisation, à ce qu'ils ne soient plus eux-mêmes des victimes du terrorisme.

… et notre sécurité

Et sur la question encore plus délicate des familles, il rappelle que c'est la seule solution pour que justice soit rendue. El il termine en disant : «Au final, le rapatriement des enfants avec

leurs parents est sans doute la solution préférable, à la fois pour ces enfants, mais aussi pour la sécurité de notre pays.» En Belgique, les arguments fondés sur les droits fondamentaux ne sont pas pris au sérieux; peut-être que les arguments fondés sur la sécurité le seront un peu plus ?

Ligne Info'Prison née …

L'Observatoire International des Prisons, la Ligue des droits humains, le Genepi Belgique et le Collectif de Luttes Anti-Carcérales (La CLAC) lancent une Ligne Info'Prison à destination de celles et ceux qui ont un contact avec la réalité carcérale, pour récolter des informations et faire connaître cette réalité. Ces associations soulignent une nécessité urgente de s'allier face à la détresse actuelle des détenu·e·s et de leurs proches et dénoncent un manque de transparence politique en la matière. Des permanences téléphoniques sont organisées les mercredis et samedis (0498 51 51 91 ou via Whatsapp ou e-mail ligneinfoprison@bawet.org).

L'anonymat sera préservé.

… dans un contexte particulier

Durant le confinement, les conditions de détention en Belgique se sont détériorées et les détenus ont été livrés à eux-mêmes, dans des conditions encore plus dures que la normale, avec peu de réponses des autorités.

Les visites ont été supprimées, puis rétablies, mais de manière très limitée.

Le harcèlement sexiste virtuel, c'est RÉEL !

La Fédération des Centres de Planning familial des FPS (FCPF-FPS) a lancé une campagne grand public d'information et de sensibilisation mettant en lumière le phénomène de harcèlement sexiste en ligne. Il s'agit d'une problématique sociétale qui peut toucher toutes les femmes, peu importe le milieu social, économique et culturel.

Elle a édité 6 planches BD reprenant un témoignage et des explications diffusées sur son site WEB, et les réseaux sociaux

Quand un avatar aide les enfants

L'initiative est originale : à la demande de l'association «L'enfant bleu», Fortnite, le célèbre jeu en ligne, a intégré un avatar ailé et tout vêtu de bleu dans son jeu, à travers qui les enfants ou adolescents, maltraités ou en souffrance, ont pu discrètement se confier à de «vrais» adultes pendant le confinement.

L'expérience vise à permettre à l'enfant de se confier de manière discrète à travers un moyen qu'il utilise régulièrement. L'originalité réside bien dans l'utilisation du media jeux en ligne pour entrer en contact avec l'enfant, qui semble faciliter la prise de parole des enfants maltraités.

Ils ont pu être écoutés et si nécessaire réorientés.

Restera à inscrire l'initiative dans la durée.

Bébé papiers

La Cour constitutionnelle s'est prononcée dans l'affaire qui concerne «les reconnaissances frauduleuses» de bébés en vue d'obtenir un titre de séjour (arrêt 2020-058).

Une décision qui ressemble à un compromis parfois un peu nébuleux : le législateur aurait dû prévoir un recours spécifique à l'encontre de la décision de refus de reconnaissance par l'Officier de l'état civil (OEC) et l'intérêt de l'enfant doit être pris en compte dans toutes les décisions qui le concernent.

Ce n'est que lorsque la fraude est constatée que l'OEC peut s'en dispenser, étant entendu que cet intérêt devra ensuite pouvoir être analysé par un juge dans le cadre d'un recours effectif, et doit également être analysé par le Parquet dans le cadre de son enquête préalable.

Voyez pour une analyse plus détaillée : www.altea.be/.



Les bésicles de Jiji

Ce n'était pas sans besoin

Au *Moniteur* du 9 mars, un arrêté ministériel de la Communauté **française**, daté du 20 février 2020, autorise l'organisation de demi-jours supplémentaires de **formation obligatoire** pour le personnel de l'enseignement fondamental : « *Les **établissements** scolaires, divis**ées*** [c'est moi] *en **cohortes**, qui n'entrent pas* [souligné dans le texte] *dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française, du 12 décembre 2018 déterminant la deuxième **cohorte*** [aussi] *des établissements scolaires devant établir un plan de pilotage en vue de la conclusion d'un contrats d'objectifs, et qui introduisent une demande de dérogation pour **deux demi-jours** supplémentaires de **formation** obligatoire* [je saute trois lignes] *sont autorisés à organiser **deux demi-jours** supplémentaires de **formation** obligatoire (…)* ». Celle-ci ne portera pas sur *La guerre des Gaules* (revoyez l'organisation de l'**armée**

romaine), mais sur l'**arithmétique** et, espérons-le, sur la **grammaire** (pour la syntaxe, c'est fichu).

L'ambassadeur de Bordurie à la cour de Syldavie

Ibidem (13 mars), une information **diplomatique** essentielle : « *26 septembre 2019 – Arrêté du Collège de la Commission communautaire **française** portant désignation **du commissaire** représentant la Ministre-Présidente, membre du Collège, ayant le Budget dans ses attributions, au **Comité** de gestion de l'Institut **B**ruxellois **F**rancophone pour la Formation **P**rofessionnelle* ». Outre qu'en français, l'adjectif ne prend de majuscule qu'exceptionnellement (quand il vient en tête, ou est le mot essentiel), on félicite Son Excellence **la** ministre-présidente (B. Trachte, Ecolo) qui désigne une **femme** (Aurélie M.) comme « ***le** commissaire* ».

Oui, sans doute ?

Dans le même organe (20 mars), D. Ducarme (MR), ministre fédéral des Indépendants et des P.M.E., signe un arrêté du 9 mars 2020 qui **refuse** à la commune d'Étalle la reconnaissance comme centre touristique, « *vu l'avis **conforme défavorable** de la Région wallonne* ». Il s'agit des possibilités de déroger à la loi du 10 novembre 2006 qui limite les heures d'ouverture et impose le repos hebdomadaire dans le commerce, l'artisanat et les services ; selon l'article 6, §6*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980, « *la **reconnaissance** d'une localité comme centre touristique requiert l'**avis conforme** de la Région concernée* ». En droit **français**, un « avis conforme » signifie qu'il est « **contraignant** » pour l'autorité qui l'a demandé, mais on découvre qu'en **Belgique**, l'expression a deux sens : comme en France ; mais aussi « **favorable**, ou « **concordant** » ; et parfois les deux en même temps. Ainsi en l'espèce, où la formulation de l'arrêté laisse entendre une **cacophonie** au gouvernement wallon.

Ça tombe dru

- Dans *Le Soir* (27 février), le nouvel évêque de Gand, trappiste d'Orval qui veut rester « *Pater Lode* », càd. « ***le** père Lode* » en français : « *Ma **vision** sera basée d'abord sur l'**écoute*** ». À suivre **aveuglément**.
- Encore (28 février), au sujet de la réforme de la fiscalité **automobile** annoncée par le gouvernement wallon : « *Le ministre du Budget, J.-L. Crucke (MR) a **appuyé** sur le **frein*** ». Soucieux de l'**empreinte carbone**.
- Aussi (6 mars), un témoignage au procès des époux Fillon à Paris : « *Jamais **ô** grand jamais il ne s'agissait d'une contrepartie* ». N'exagérons rien, il ne s'agit pas de la cour d'assises mais du tribunal correctionnel ; « *ô **petit** jamais* » aurait suffi.
- Itou (11 mars), J.-M. Nollet sur son parti qui remonte à l'assaut de la Cour constitutionnelle : « *Zakia Khattabi a dû déposer sa candidature, y compris à l'**interne d'Ecolo*** ». Ils ont un **apprenti médecin** qui l'a **examinée** ? « *En interne* » et, pire, « *à l'interne* » sèment une confusion hideuse là où « ***à l'intérieur*** » convenait parfaitement.
- De plus (18 mars), entre autres informations sur le confinement : « *Refuges pour **animaux saturés*** ». Indigestion générale de **pâtée** et **croquettes** ?
- En outre (19 mars), le président du Conseil européen et la crise de la pandémie : « *Les questions numériques et climatiques restent **extrêmement essentielles*** ». Tu parles, **Charles.**

- Et même (20 mars), le débat à la Chambre sur la confiance au mini-gouvernement Wilmès : « *Au nom de Défi, **F**. **De Smet** a eu des accents **philosophiques*** ». Il en a d'autres ?
- Enfin (27 mars), « *Hôpitaux : les **blouses jaunes*** [pour les soignants des infectés] *commencent à manquer* ». Par contre, les **gilets** ne servent plus guère.
- *SOSoir* (7 mars) interroge « *l'une des plus influentes blogueuses belges* » en matière de mode, Claire Marnette : « *J'ai une vie particulière : **aucun** jour, **aucune** semaine ne **se ressemble*** ». Rupture de l'espace-**temps**, sans doute.
- Les conseils de la Communauté française pour la prévention de l'épidémie : « *Évitez de vous **toucher** la bouche ou le nez avec la **main*** ». Le **pied**, c'est sans risque.
- Et au *Flash* de la RTBF Radio (26 mars, 10 h.), le parlement **flamand** accorde les pouvoirs spéciaux : « *Les arrêtés **royaux** devront être confirmés par le **gouvernement*** ». **Fédéral**, tant qu'ils sont dans ce bel élan **néo-unitariste** ?
- Même *medium* d'**information**, *Un jour dans l'histoire* (23 mars, 14 h.) : « *Beethoven **voit** sa **surdité** s'aggraver* ». Effroyable, et le contraire du père Lode (ci-dessus).
- Inflexible protecteur des animaux (voir encore *J.D.J.*, n° 394, p. 47), le Conseil d'État, par son arrêt n° 247.082 du 20 février 2020, a pourtant rendu à sa propriétaire une **chatte** illégalement confisquée et placée dans un refuge. Sans se demander si l'avoir appelée « ***Muis*** » n'est pas une **maltraitance**.